

## Communiqué de presse

# Covid-19 : nouvelle aide de la CARMF aux médecins libéraux

---

Depuis le début de la crise sanitaire, la CARMF a mis en place d'importantes mesures d'aide aux médecins libéraux :

- La prise en charge aussi bien des médecins malades du Covid-19 que ceux en situation fragile (grossesse, pathologies à risque), et ce, sans délai de carence (près de 5 000 dossiers en cours d'examen) ;
- Le report sur 2021 de trois mois de prélèvements de cotisations ;
- La suspension du calcul des majorations de retard et des procédures d'exécution en cours.

Il a également été décidé de ne pas appeler les cotisations des médecins retraités effectuant volontairement des replacements en cumul emploi-retraite jusqu'à la fin de l'état d'urgence.

Dès le 24 avril, le Bureau de la CARMF a préparé un plan d'aide supplémentaire pour l'ensemble des médecins libéraux. En liaison avec le Ministère, celui-ci s'est concrétisé, lors du Conseil d'Administration du 15 mai, par **une aide supplémentaire nette d'impôt et de charge** avoisinant **2 000 €** pour tous les médecins libéraux. Cette somme viendra en diminution du solde de cotisation 2020, **sans réduction des droits à retraite**.

L'ensemble de ces aides constitue un **effort financier** sans précédent par son ampleur dans le monde libéral qui approche le milliard d'euros, soit pratiquement **8 000 € par médecins, en aides directes ou indirectes**.

La CARMF tient également ici, à rendre un nouvel hommage aux **40 médecins** qui ont perdu la vie lors de cette crise du Covid-19, que ce soit dans l'exercice de leur vocation, ou trop tôt dans une vie au service des autres. La CARMF s'incline avec tristesse devant la peine de leurs familles.

---

*La CARMF gère l'ensemble des régimes obligatoires de retraite et de prévoyance des médecins libéraux (123 167 cotisants, 96 225 prestataires). Elle recueille chaque année 2,8 milliards d'euros de cotisations (médecins + caisses maladies) et verse 2,8 milliards d'euros de prestations, les excédents, provenant notamment de l'apport des résultats financiers (220 millions d'euros en 2018), sont affectés aux réserves et servent à payer la compensation nationale (régime de base).*

Contact presse :  
Service communication - Grégoire Marleix  
Tél : 01 40 68 33 81 - Fax : 01 40 68 32 23  
E-mail : [communication@carmf.fr](mailto:communication@carmf.fr)